

## Conseil communal du 10 avril 2012

*Le Conseiller communal Benoît Houbiers (RAL) était absent.*

Le conseiller communal, Nico Droeven, a posé la **question** suivante: une solution a été trouvée pour les agriculteurs afin de leur permettre d'apporter les plastiques agricoles au parc à conteneurs. Ce règlement serait-il également possible pour les **pneus de silo**? Le bourgmestre répond que cela n'est malheureusement pas possible. Les pneus de silo sont considérés comme des déchets d'entreprises agricoles. **Recytyre** a, pour ce faire, développé un règlement spécifique sur base volontaire. La commune pourrait toutefois essayer de manière individuelle de fournir, via le service environnement, à la CBR. Ceci pourrait alors se faire sous certaines conditions.

Le conseil communal a approuvé quelques modifications apportées au **Règlement du Statut juridique** (13 pour, 1 non valable).

Les points de l'ordre du jour pour l'**assemblée générale d'Infrac** ont été approuvés (9 pour, 4 contre et 1 non valable). Jean Duijsens a été désigné en qualité de premier représentant (9 pour, 5 contre) et Marina Sloodmaekers en qualité de suppléante (9 pour, 5 contre).

Les points à l'ordre du jour pour l'**assemblée générale d'Inter-Aqua** ont été approuvés (9 pour, 4 contre, 1 non valable). Marina Sloodmaekers a été désignée en qualité de représentante (9 pour, 5 contre) et Jacky Herens en tant que suppléant (9 pour, 5 contre).

Les points à l'ordre du jour pour l'**assemblée générale extraordinaire d'Infrac et d'Inter-Aqua** (9 pour, 4 contre, 1 non valable). Marina Sloodmaekers a été désigné en qualité de représentant (9 pour, 5 contre).

Les points de l'ordre du jour de l'**assemblée générale d'ORES** ont été approuvés (13 pour, 1 non valable). William Nijssen a été désigné en qualité de représentant (9 pour, 5 contre).

Le conseil communal a pris connaissance de la **lettre de l'évêque Patrick Hoogmartens** ainsi que du texte de son point de vue et du plan d'approche en matière d'avenir des églises paroissiales en Flandre.

Le conseil a pris connaissance de l'approbation du **budget de l'exercice 2012** par le gouverneur.

A Mouland, l'**aménagement de route** en vue d'un **lotissement** dans la **rue Roosen** a été approuvé. Le lot 8 a été cédé gratuitement à la commune (12 pour, 1 contre – Victor Walpot n'a pas pris part au vote).

Le conseil communal a marqué son accord concernant la réalisation d'une **cafétéria** en annexe du **hall sportif** de l'**Ecole Secondaire Provinciale de Fourons**, comme prévu dans le projet du hall sportif et ce, dans les limites des possibilités financières de la commune (9 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le conseil a donné son accord pour l'apposition de **marquages latéraux routiers thermoplastiques supplémentaires** sur quelques routes fouronnaise afin d'améliorer la visibilité dans l'obscurité ou par mauvais temps (à l'unanimité).

Intermosane doit construire une nouvelle **cabine électrique** à **Fouron-le-Comte**. La proposition d'Intermosane de placer cette cabine à l'embranchement entre la route de Dalhem/route de Berneau est rejetée. Le conseil communal propose comme alternative la petite rue de l'Ane (à l'unanimité). La localisation présumée à **Remersdaal**, à savoir Mabrouck, est approuvée avec remarques (à l'unanimité).

Le conseil a approuvé le **cahier des charges et la méthode d'adjudication** pour le renouvellement de l'**installation de chauffage** du bâtiment administratif de la **Police locale** (à l'unanimité).

Le conseil a approuvé quelques **arrêtés de police**:

- passage de la limitation de vitesse dans la Stadshaag à Fouron-le-Comte de 50 à 30 km/heure (9 pour, 4 contre, 1 non valable)
- limitation de vitesse dans le centre du village de Fouron-Saint-Martin et de Fouron-Saint-Pierre à 50 km/heure en dehors de l'agglomération (Waterval, Knap, Bies, Peerds en direction de la rue Saint-Pierre) (9 pour, 4 contre, 1 non valable)
- chemin de campagne en direction de Berg 21, désormais uniquement encore autorisé à la circulation locale (9 pour, 5 contre)
- le côté droit de la rue du 1er Septembre à FLC sera interdit de parking et de stationnement (9 pour, 5 contre)
- le Jardin des Roses est uniquement réservé à la circulation locale (à l'unanimité)

Les **comptes annuels 2008** de la **zone de police** ont été approuvés par l'Agentschap voor Binnenlands Bestuur (Agence pour l'Administration Intérieure). Le conseil en prend connaissance.